



Syndicat  
des

**Enseignants de l'Unsa**

Un syndicat de la maternelle au lycée

**SE-UNSA**

16 rue J.Chatel, BP41  
97461 SAINT-DENIS CEDEX  
Tel : 0262 20 08 13  
E-mail: [974@se-unsa.org](mailto:974@se-unsa.org)

**Flash**  
*Ecoles* 974

Consultez régulièrement le [site du syndicat](#) les circulaires rectorales, les parutions importantes au BO et au JO , l'actualité juridique, l'actualité sur les retraites etc.....

## FLASH n°2 2018-2019 Mardi 4 septembre 2018 SE-UNSA 974

Ce Flash est aussi disponible au format PDF [ICI](#)

Sommaire :

- 1- Ajustements de rentrée : Ouvertures / fermetures
- 2- CAPD Classe Exceptionnelle
- 3- Hors Classe
- 4- Rentrée 2018 : ce qui change dans le 1er degré

### 1-Ajustements de rentrée : 31 ouvertures de classes / 14 « fermetures » possibles

Le groupe de travail « ajustement de la carte scolaire du 1er degré » s'est tenu le 24/08/18.

Le SE-Unsa a rappelé ses principes à l'IA :

- Pas de fermeture à la rentrée
- Groupe de travail constructif et non chambre d'enregistrement
- Vrais CP et CE1 à 12 qui de plus ne devant pas grever les autres niveaux de classes
- Etat des lieux et documents donnés en même temps que les chiffres bruts.

La base de travail portait sur : 7 ETP (Emplois Temps Pleins) = moyens d'ouverture disponibles.

Les ouvertures seront effectives le plus tôt possible dans les écoles :

- Le rectorat informera les IEN.
- Les inspections peuvent affecter un remplaçant jusqu'à la nomination des enseignants. Elle devrait se situer au plus tard à la fin août.

Les fermetures : l'IA a proposé des fermetures mais se laisse le temps de la réflexion avant de les entériner. Il travaille avec ses services (DSM et DPEP) avant d'arrêter sa décision, car toute fermeture a des conséquences sur les écoles concernées (structure de classes / réorganisation et réaffectation des élèves / réaffectation des enseignants...). Donc les propositions de fermeture ci-dessous peuvent ne pas être entérinées par l'IA.

30 écoles sont concernées par une ouverture de classe et 13 par une possible fermeture.

Ecoles	OUVERTURES	FERMETURES	Décharge de direction actuelle	Incidence décharge de direction
<b>La Plaine des Palmistes</b>				
Au vu de la situation actuelle des écoles élémentaires Claire Henou et Zulmée Pinot, l'IA a demandé à l'IEN de faire le nécessaire auprès de l'école Zulmée Pinot pour qu'environ 15 élèves de l'école soient transférés vers Claire Henou.				
EE Claire Henou	+ 1 élem	/	Dech totale	idem

### La Possession

Situation sur cette ville a été longuement évoquée par l'IA.

A cette rentrée 4654 élèves étaient attendus, or l'enquête de rentrée fait apparaître 4278 élèves soit une différence de -376 élèves. Le cas de l'école Victor Hugo dont les 252 élèves devaient être transférés sur 3 écoles du secteur suite fermeture pour travaux, perte de +30% des effectifs (+100 élèves ont été inscrits à l'école privée du secteur par leurs parents). L'école El Paul Eluard qui a accueilli 3 classes de Victor Hugo (vu la baisse des effectifs) n'en aura que 2 entérinées, ce qui se traduit par une fermeture.

A Athur Alméry, le nombre d'élèves d'attendu (soit 125) n'y est pas donc le nombre d'ouverture est revu à la baisse par l'IA.

A Eloi Julienon, la baisse d'effectif se traduit par - 40 élèves

EE Auguste Lacaussade	+ 1 élém entérinée	/	Dech = 0.50	idem
EE Paul Eluard	+ 2 élém entérinées	- 1 élém	Dech = 0.33	Dech = 0.50
EE Henri Lapierre	+ 2 élém entérinée	/		
EM Henri Lapierre	+ 1 mat entérinée	/	Dech = 0.33	Dech = 0.50
EM Jacques Duclos	+ 1 mat entérinée	/	Dech = 0.25	idem
EM Célimène	+ 1 mat entérinée	/	Dech = 0.25	dech = 0.33
EE Alain Lorraine	+ 1 mat entérinée	/	Dech = 0.33	idem
EE Eloi Julienon,	/	- 1 élém	Dech totale	Dech maintenue pour l'année scolaire
EE Arthur Alméry,	/	- 1 mat - 1 élém	Dech = 0.25	idem

### Le Port

L'IEN a préféré anticiper la CS de rentrée et a procédé au transfert de classes maternelles et/ou élémentaires vers d'autres écoles du secteur pour « dynamiser » le secteur

EM Ariste Bolon	/	-1 mat	Dech = 0.25	idem
EM Imelda Grondin	+1 mat	/	Dech = 0.25	idem
EE Laurent Vergès	/	-1 élém	Dech totale	idem
EE Eugène Dayot	+1 élém	/	Dech = 0.50	Dech totale

### Le Tampon

EE Pont d'Yves	+1 élém		Dech totale	idem
----------------	---------	--	-------------	------

### Les Trois Bassins

EM Souris Blanche	+1 mat		/	Dech = 0.25
-------------------	--------	--	---	-------------

### L'Etang-Salé

EE Ravine Sheunon	Ouverture en attente selon livraison des logements	/		
-------------------	--	---	--	--

### Saint-André

EE Félicienne Jean	+1 élém	/	Dech = 0.50	Dech totale
EE Bras des Chevrettes	Maintien de la structure existante: 3 mat et 7 élém - total classes = 10			
EE Ravine Creuse 1	Maintien de la structure existante: 6 mat et 11 élém (total classes = 17)			
EE Raymond Allard	Maintien de la structure existante: 10 élém (total classes = 11)			
EE Leconte de Lisle	Pas de salle	/		
EE Suzie Bomel	+1 mat +1 élém	/	Dech totale	idem

### Saint-Benoit

EE Maxime	+1 mat	/	Dech= 0.33	idem
-----------	--------	---	------------	------

Fontaine	Maintien structure élém = 6 classes			
EE Denise Salaï	+1 mat	/	Dech totale	idem
EE Odile Elie	+1 élém	/	Dech totale	idem
EM André Hoareau	+1 mat	/	Dech = 0.25	idem
EE André Marimoutou	+1 élém	/	Dech = 0.33	idem
EE Bras Fusil	/	-1 élém	Dech totale	idem
EM Les Girofles	/	-1 mat	Dech = 0.25	idem
<b>Saint-Denis</b>				
A l'école élémentaire La Chaumière l'effectif baisse de – 40 élèves A l'école élémentaire Primat, au vu de la situation difficile rencontrée depuis plusieurs années, l'IA maintient un poste de maître surnuméraire.				
EE Primat	Maintien exceptionnelle d'un maître surnuméraire	/		
EM Vauban 1	/	-1 mat	Dech = 0.25	idem
EE La Chaumière	/	-1 élém	Dech totale	idem
<b>Sainte Marie</b>				
EE Ravine Cocos	+1 mat	/	Dech = 0.25	idem
<b>Sainte Suzanne</b>				
EE Antoine Bertin	+1 élém	/	Dech = 0.50	Dech totale
<b>Saint-Joseph</b>				
EE Vincenzo	Pas d'ouverture mais l'école devra faire 5 CP à moyen constant.	/		
EE Bezaves	+1 mat	/	Dech = 0.25	idem
<b>Saint-Leu</b>				
EM Peyret Forcade	/	-1 mat	Dech = 0.25	idem
<b>Saint-Louis</b>				
EE Albert Camus	+1 mat	/	Dech = 0.25	idem
EE Auguste Lacaussade	/	-1 élém	Dech = 0.33	idem
<b>Saint-Paul</b>				
EM Les Bougainvilliers	/	-1 mat	Dech = 0.25	idem
EE Louise Siarane	+1 élém	/	Dech totale	idem
EE Grand Fond	+1 élém Maintien structure mat = 5 classes	/	Dech totale	idem
EE Fleurimont 2	+1 élém	/	Dech = 0.50	idem
EE Jasmin Robert	+1 mat	/	Dech = 0.50	Dech totale
<b>Saint-Pierre</b>				
EE Raymond Mondon	+1 ULIS	/	Dech = 0.50	Dech totale
EE Eugène Dayot	Pas de local	/		
EE Louis Pasteur	+1 élém	/	Dech totale	idem
EE Pablo Picasso	+1 élém	/	Dech totale	idem
EE Aimé Césaire	+1 mat	/	Dech totale	idem
EE Edmond Albius	/	-1 élém	Dech totale	idem
<b>Salazie</b>				
Transfert d'une classe maternelle de l'école Roland Sellier vers l'école René Payet				
EE Roland Sellier	/	-1 mat	Dech = 0.33	idem
EE René Payet	+1 mat	/	Dech = 0.25	idem

## 2-CAPD Classe Exceptionnelle

La CAPD s'est tenue le mercredi 29 août 2018.

Le SE-Unsa se tient à votre disposition, vous pouvez nous contacter.

Nombre de promotions possibles : 98

Vivier 1 : 85

Vivier 2 : 13

Nombre de candidats à cette session 2018 :

237 collègues ont candidaté au V1 au titre de fonctions particulières exercées pendant 8 années (continues ou pas) et étaient au moins au 3ème échelon de la hors-classe. 202 étaient promouvables, 85 sont promus soit 42%

25 au V2 au titre de l'ancienneté dans le grade 6<sup>ème</sup> échelon de la hors classe : 13 promus soit 15%

VIVIER 1									
		Excellent		Très satisfaisant		Satisfaisant		Insatisfaisant	
		H	F	H	F	H	F	H	F
Nbre Avis		10	20	10	30	39	92	1	0
		30		40		131		1	
Promus		10	20	10	30	6	9	0	0
		30 (35%)		40 (47%)		15 (18%)		0	

VIVIER 2									
		Excellent		Très satisfaisant		Satisfaisant		Insatisfaisant	
		H	F	H	F	H	F	H	F
Nbre Avis		2	1	3	2	7	10	0	0
		3		5		17		0	
Promus		2	0	0	2	5	4	0	0
		2 (15%)		2 (15%)		9 (70%)		0	

Concernant l'échelon spécial des PE de classe exceptionnelle (HEA), l'IA et la DPEP y travaillent pour proposer un tableau d'avancement à cet échelon pour la promotion 2018.

Le nombre de promotions possibles : 32

A ce jour notre administration a été incapable de nous dire le nombre de collègues promouvables à cet échelon.

## 3-Hors Classe

Suite aux recours déposés par beaucoup de collègues en juillet dernier, l'administration n'a ce jour fait parvenir aucun nouveau document à notre organisation syndicale.

Pour rappel : le 7 juillet 2018 dernier lors de la CAPD, 63 modifications d'avis avaient été effectués, suite à des recours posés par plusieurs de nos collègues. Ces modifications devaient être réinjectées dans le tableau d'avancement.

Le ministère a publié le nombre de possibilité de promotion : 271 pour notre académie soit 6 de plus (265 annoncées par notre administration)

## 4-Rentrée 2018 : ce qui change dans le 1er degré

Le SE-Unsa vous présente les nouveautés pour l'année scolaire 2018-2019 :

-Des programmes modifiés

- Rémunération des PE : les hausses indiciaires
  - Rendez-vous de carrière : appréciation et calendrier
  - Pédagogie, APC, animations pédagogiques : d'injonction en injonction
  - CP / CE1 : de nouvelles évaluations
  - Le dédoublement des classes en éducation prioritaire
  - Plan mercredi : mise en place
- Vous trouverez sur ce lien un article concernant les principales nouveautés de l'année 2018-2019 pour le 1er degré : [ICI](#)

L'équipe du SE-UNSA de la Réunion

### **SYNDICALISATION 2018-2019**

Le SE-UNSA ne vit essentiellement qu'avec les cotisations de ses adhérents. Le versement d'une cotisation syndicale permet de réduire ses impôts des 2/3 de son montant, par exemple une cotisation de 210€ donnera une réduction de 140€ du montant de l'impôt. Montant réel de l'adhésion : 70€.

#### **3 moyens de payer sa cotisation**

- par prélèvement automatique : [remplir le bulletin d'adhésion et l'autorisation de prélèvement](#)  
Chaque mois (de septembre à juin donc en 10fois) 1/10ème du montant de la cotisation est prélevé.  
Si vous souhaitez des prélèvements en 2-3... fois il suffit de l'indiquer sur la fiche de cotisation.  
**Si vous avez choisi ce mode de paiement en 2017-2018 il est automatiquement reconduit.**
- par chèque(s) : [remplir le bulletin d'adhésion](#)
- par carte bancaire en ligne sur le site sécurisé du syndicat: [Cliquez ICI](#)

L'équipe du **SE UNSA** se tient à votre disposition pour vous apporter des informations complémentaires

Pour nous contacter : Adresse mail : [974@se-unsar.org](mailto:974@se-unsar.org) Fax : 0262 21 58 65

Pour un meilleur traitement de vos demandes veuillez rajouter : 1D-dans l'onglet « Objet » du mail ex : 1D-Demande de renseignements xxxxxxxxx  
Par téléphone : Responsable 1er degré : Sonia LAPIERRE

	Circonscriptions	Correspondant	N° de Téléphone
Secteur Ouest	Étang-Salé St Louis	LAPIERRE Sonia	06 92 63 36 99
		CADET Marie-Claude	06 92 17 08 92
Nord	Port Possession St Paul 3	BOYER Luc	06 92 77 71 21
	St Paul 1 et 2 St Leu	FONTAINE Xavier	06 92 64 95 67
	St Denis Ste Marie	NIFAUT Maryse	06 92 63 29 42
Est	Bras-Panon St André Ste Suzanne	BIJOUX Brice	0692 63 28 09
	St Benoît	GENTY Thierry	0692 51 91 64
Sud	Tampon 1 et 2 St Pierre 1 et 2	ROGER Erick	06 92 60 48 07
	Petite Ile St Joseph	FONTAINE Philibert	06 92 61 72 57
Jeunes enseignants	PE stagiaires	THIERY Diane	0692 20 90 79
ASH		MOUTOUSSAMY Lynda	06 92 70 38 62
Réseaux sociaux		JEAMBLU Sophie	06 92 69 42 95
Responsable Contractuels	(AED/CAE/CUI/AESH)	GERVAIS Sylvain	06 9224 99 14